

Décision

Générale

colonial

Décision n° 167 permissions.

n° 167

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

20 septembre 1909

Numéro JO

n° 155 du 01/10/1909

Date du numéro

1 octobre 1909

TEXTE INTÉGRAL

une permission de trente jours à passer à Diré-Daoua est accordée au caporal infirmier Lombard, de la section des Infirmiers militaires des Troupes coloniales, dans les conditions prévues par l'article 12 du décret du 23 décembre 1903, position 21.